

Informations de base	
<b>2023/3035(DEA)</b> DEA - Procédure d'acte délégué Recensement des pays tiers à haut risque présentant des carences stratégiques: retrait des Îles Caïmans et de la Jordanie du tableau du point I de l'annexe <b>Subject</b> 7.30.20 Lutte contre le terrorisme 7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commissions conjointes compétentes au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ECON</b>	Affaires économiques et monétaires		
	<b>LIBE</b>	Libertés civiles, justice et affaires intérieures		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
12/12/2023	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2023)08595</a>	
12/12/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 1 mois		
17/01/2024	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
17/01/2024	Annnonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
31/01/2024	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/3035(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Base juridique	Règlement du Parlement EP 59
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	CJ12/9/13869

Portail de documentation

**Commission Européenne**

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	<a href="#">C(2023)08595</a>	12/12/2023	

**Informations complémentaires**

Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	